

INSCRIPTIONS DE THESSALIE ARCHAÏQUES ET CLASSIQUES (DU 7^{ème} AU 5^{ème} S. AV. J.-C.)

ARGYROULA DOULGÉRI-INTZÉSILOGLOU*

Dans cette communication seront présentées et rapidement commentées des inscriptions de Thessalie en alphabet local. Ce matériel fait partie d'une Thèse, dernièrement soutenue, et qui sera prochainement publiée. Il s'agit de textes inédits, récemment découverts, ainsi que de textes déjà connus¹, mais dont on n'a jamais publié de photos et dont nous avons maintenant à proposer de nouvelles lectures.

Les inscriptions sont classées dans les groupes suivants, dont nous allons donner quelques exemples caractéristiques:

1. Le groupe des inscriptions les plus anciennes de Thessalie, datées probablement du 7^{ème} s. av. J.-C. et gravées sur des vases ou sur d'autres objets de terre cuite. Il s'agit d'une lèvre de pithos (le sens du texte, encore inédit, est obscur), d'une lèvre de cratère (texte inédit: Τόνδε, Σίμον, πίε [- - -]) (Fig. 1) et d'un fragment de tuile (texte: [- - -] Ε Αιατίον Ε[- - -]) (Fig. 2). Tous les trois proviennent de Thessalie occidentale. Le dernier exemple a été trouvé dans le contexte d'un sanctuaire archaïque, devant une tombe à tholos de l'époque mycénienne. La lecture « Αιατίον », si elle est correcte, donne des indications pour l'identification du sanctuaire d'Aiatos, un héros local, le père de Thessalos².

2. Le groupe des lois, datées du 6^{ème} et du 5^{ème} s. av. J.-C., très importantes pour les informations qu'elles apportent sur les institutions de la Thessa-

lie à cette époque. Les textes de ce groupe, peu nombreux, sont déjà connus³. Le plus ancien, un règlement, provient de la Thessalie de l'est, du sanctuaire d'Apollon Koropaios. C'est la première fois qu'on présente une photo de cette inscription, ainsi que d'une autre loi du même sanctuaire. La loi de Phalanna, une ville de la Thessalie du nord, concernant les citoyens, est déjà connue, mais pour la première fois aussi on présente une photo de l'inscription.

3. Le groupe de décrets de proxénie, datés du 5^{ème} s. av. J.-C., qui accordent des honneurs et des privilèges aux étrangers. À part le décret très connu de la ville de Thétonion, concernant Sotairos le Corinthien⁴, il y a aussi le groupe connu et important des décrets de Phères, qui provient du sanctuaire de Zeus Thaulios ou d'Ennodia⁵. Parmi les personnes honorées mentionnons Aristomachos de Opous, Eurydamas et Hippostratos de Crannon ou Croton (Fig. 3), Epikratidas de Proerna etc. L'étude de cet ensemble de décrets de Phères peut aussi donner des indications sur les relations extérieures et sur le pouvoir et l'importance de la cité à cette époque. Parmi les documents se trouve une liste inédite de personnes, dont chacune est accompagnée par une somme d'argent, probablement en statères.

4. Le groupe d'inscriptions concernant des édifices publics, datées du 6^{ème} et du 5^{ème} s. av. J.-C., qui donnent des noms de magistrats et d'architectes. La plus ancienne des inscriptions, déjà connue et publiée, provient de la Thessalie de l'est, proba-

* Institut Archéologique des Études Thessaliennes, Volos, Grèce. Je remercie M.A. Tziafalias pour le droit de publication des inscriptions des Fig. 1 et 4.

1. KERN, O., *Inscriptiones Graecae*, IX 2. *Inscriptiones Thessaliae*, Berolini 1908. JEFFERY, L.H., *The Local Scripts of Archaic Greece* (Suppl. by A.W. JOHNSTON), Oxford 1990², 96-99, 436-437. Etc.

2. INTZÉSILOGLOU, B.G., « Aiatos et Polycléia. Du mythe à l'histoire », *Kernos* 15, 2002, 289-295.

3. KERN, o.c., 1202, 1203, 1226.

4. KERN, o.c., 257.

5. BÉQUIGNON, Y., « Inscriptions de Phères », *BCH* 88, 1964, 400-412. ΧΡΥΣΟΣΤΟΜΟΥ, Π., *Η θεσσαλική θεά Ευ(υ)οδία ή Φεραία θεά*, Αθήνα 1998.



Fig. 1: Inscription sur la lèvre d'un cratère.

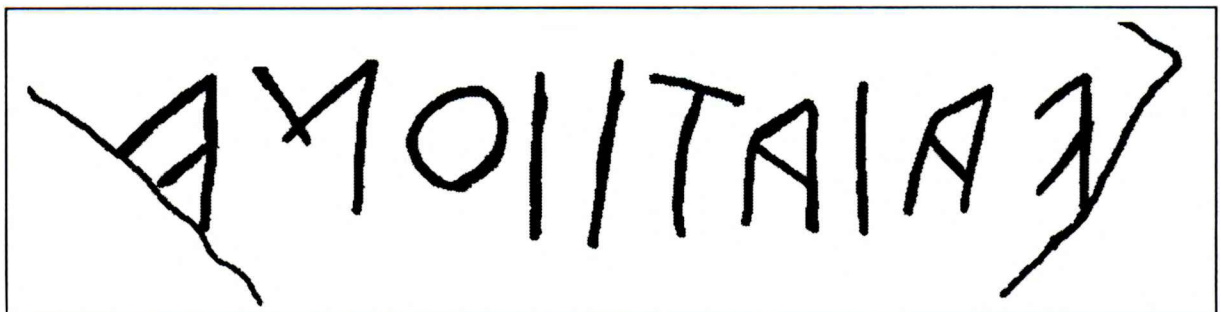


Fig. 2: Inscription sur un fragment de tuile.

blement de la ville de Méthonè⁶. Le texte est relatif à la construction de la toiture d'un bâtiment. Androkydes et Paisiadas sont sans doute les architectes. Kolouros «δικαστορεύΦον» doit être un magistrat de la cité. Une autre inscription, trouvée récemment à Thèbes de Phthiotide, est encore inédite. Le texte rapporte la construction d'un temple, probablement d'Athéna. Peisias et Epithetas en sont les architectes, Chavis et Pyrgon les magistrats (ἄρχοντες). L'inscription mentionne aussi des «ἐπιστάται», des surveillants de travaux, dont les noms sont perdus. L'inscription inédite: «Θαῦμα μέγ' ἀνθρώποις ---], de Mopsion, a été trouvée en relation avec un bâtiment et peut-être la pierre lui appartenait-elle (Fig. 4). L'éloge d'un monument («un miracle entre les hommes...») n'est pas inconnu à cette époque.

5. Le groupe des inscriptions votives, datées du 6^{ème} et du 5^{ème} s. av. J.-C., qui donnent de nouvelles informations sur les épithètes et les cultes des dieux. Une inscription récemment trouvée à Métropolis en Thessalie occidentale, donne l'épi-

thète de Zeus Omoloios (Διὶ Ὁμολοίοι). C'est le monument le plus ancien avec cette épithète de dieu⁷. Une autre inscription inédite, récemment trouvée à Phères, donne probablement l'épithète de Zeus «Ἀλεξητήρ», pour la première fois en Thessalie. L'inscription inédite provenant de Limnaion est une dédicace à Poséidon par Kinon, qui était «ἀρχηγέτης», peut-être un «chef-magistrat» de la région, ou même de toute la Thessalie. Ce monument donne une des indications les plus anciennes et les plus rares sur le culte de Poséidon en Thessalie de l'ouest. Une inscription d'Amphainai, déjà publiée, est connue comme une dédicace à Poséidon⁸. Nous proposons une nouvelle lecture: «Ποτίχα μ' ἀνέθεκε Ἄπλ[ονι]. «Ποτίχα» est le nom de la femme, qui a dédié le monument, non attesté ailleurs jusqu'aujourd'hui, à notre connaissance. «Ἄπλωνι» est le datif du nom d'Apollon en dialecte thessalien. Cette inscription donne aussi le nom du sculpteur: «Ἐπιτέλες

6. APBANITOΠΟΥΛΟΣ, A.Σ., *Polemon* 1, 1929, 216-220. JEFFERY, o.c., 97, 99.

7. INTZESIAOΓΛΟΥ, M., *ADelt* 40, 1985, Chronique, 195 (SEG XL, 1990, 482).

8. MILOJIC, V.; SINOS, S., «Bericht über die deutschen Archäologischen Ausgrabungen in Thessalien 1973», *AAA* 7, 1974, 74 (ROBERT, J. et L., *Bulletin Épigraphique*, 1974, 316).

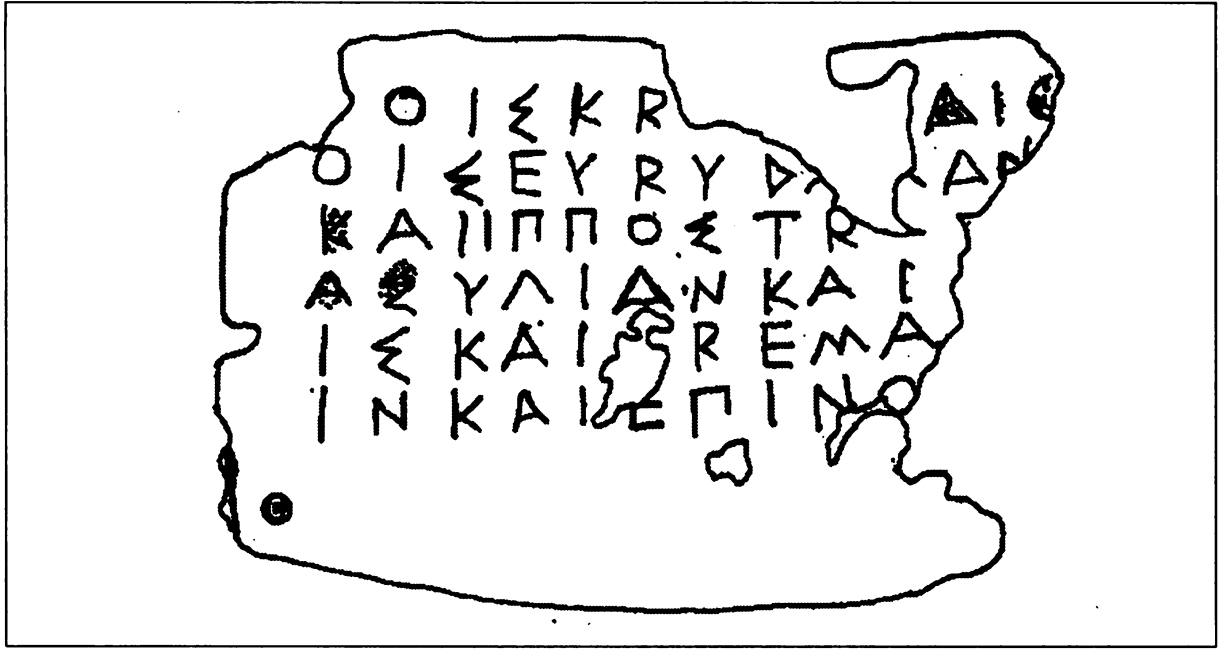


Fig. 3: Décret de proxénie.

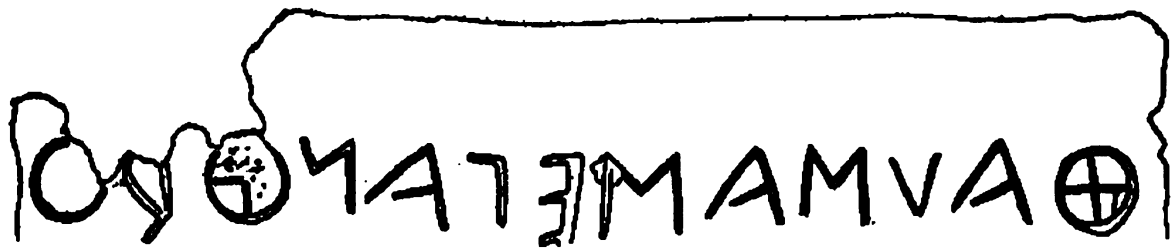


Fig. 4: Inscription sur un édifice.

ἐπόεσε ». L'inscription trouvée récemment à Atrax, publiée mais mal connue⁹, est une dédicace de Euphorvos comme « ἀρχιδαυχναφόρος » et de ses compagnons, les « συνδαφναφόροι ». Le nom du dieu n'est pas écrit, mais il s'agit sans doute d'Apollon. La cérémonie thessalienne avec les porteurs du laurier, qui marchaient vers le sanctuaire du dieu à Delphes, est connue par des autres inscriptions et des sources écrites. La dédicace à Héraclès « Ταῦτ' Ἑρακλεῖ Κρατερόφρονι - -] » de Scotoussa (Fig. 5) est déjà publiée et très connue¹⁰. Une nouvelle lecture de la deuxième ligne nous donne le nom du dédicant: « Μελάντας », fils de « Παῖσος ». Ce dernier nom est déjà attesté à Corinthe au 6^{ème} siècle av. J.-C. Les objets dédiés

sont des statues (« τὸς ἀνδρῆϊάντας - -] »). Sur le côté supérieur on voit la cavité de scellement pour une statue.

6. Le groupe des inscriptions funéraires, datées du 6^{ème} et du 5^{ème} s. av. J.-C., qui nous révèlent pour la première fois des noms de personnes non attestés en Thessalie. Nous donnons quelques exemples des inscriptions inédites ou mal connues: Inscription de Kallithéra, nom: « Θήσαυρος ». Inscription de Mopsion, nom: « Βοδαγόρας », comme épithète patronymique. Inscription de Phères, nom: « Πόνας ». Inscription de Phalanna, nom: « Ἐνίπας », relatif au fleuve thessalien Enipeus. Inscription d'Argithea, nom: « Ἀλκίας ». Finalement, il faut mentionner la base d'un monument funéraire d'Azoros, avec deux inscriptions inédites, évidemment en vers. Nous présentons une proposition pour la restitution du texte.

9. ΤΖΙΑΦΑΛΙΑΣ Α, *ADelt* 49, 1994, Chronique, 340-341.

10. ΘΕΟΧΑΡΗΣ, Δ.Ρ., *ADelt* 19, 1964, Chronique, 265. JEFFERY, *o.c.*, 436.



Fig. 5: Dédicace à Héraclès.

On discute beaucoup à propos du problème relatif à une datation plus exacte des inscriptions thessaliennes écrites en alphabet épichorique, aussi bien que la possibilité de la mise en valeur de quelques monuments épigraphiques, qui sont bien datés et liés aux événements historiques. Par exemple, l'épigramme funéraire bien connue de Theotimos¹¹, trouvée à Larissa, mentionne la bataille de Tanagra (458/ 457 av. J.-C.) et pour cette raison l'inscription peut être datée un peu après cette année. La comparaison de l'ensemble des lettres de l'inscription de Larissa avec les lettres des autres inscriptions liées à la bataille de Tanagra, comme la dédicace des Thessaliens à Delphes¹², le monument funéraire des Argiens à Athènes¹³, la dédicace des Lacédémoniens à Olympie¹⁴, peut démontrer qu'elles sont semblables. En s'appuyant sur cette donnée importante on peut restituer plus facilement l'évolution de l'alphabet local et on peut avancer dans nos efforts pour dater les autres inscriptions thessaliennes.

Notre tâche a comme but l'étude systématique de l'ensemble de ce matériel. Par conséquent, cette étude peut donner des résultats très intéressants, nous l'espérons, aussi bien partiels que globaux, sur la vie publique et privée; à savoir sur l'organisation des cités et de l'État thessaliens, sur les institutions et les cultes, sur la géographie et l'anthroponymie. De plus, on élabore un vocabulaire des formes les plus anciennes du dialecte thessalien et on établit la possibilité d'une étude plus approfondie de l'alphabet local.

En conclusion, cet ensemble d'inscriptions, qui forme les « archives » les plus anciennes des documents thessaliens, peut devenir une base de données authentiques et directes pour l'étude de l'histoire de la Thessalie du 7^{ème} au 5^{ème} s. av. J.-C.

11. ΤΖΙΑΦΑΛΙΑΣ, Α., «Πρώτη παρουσίαση αρχαίας επιτύμβιας στήλης κρανοφόρου πολεμιστή από τη Λάρισα» *Λαρισιακά Γράμματα* 2, 1979, 56-61 (Bousquet, J., *Bulletin Épigraphique*, 1988, 45).

12. DAUX, G., «Dédicace thessalienne d'un cheval à Delphes», *BCH* 82, 1958, 329-334.

13. MEIGGS, R.; LEWIS, D., *A Selection of Greek Historical Inscriptions*, Oxford 1975, 77-78. IG, I³, II, 1994, 1149.

14. MEIGGS; LEWIS, *o.c.*, 78-79.